

BUREAU DE L'OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2024

Objet : Opération de réhabilitation de la résidence située aux 2 à 20 rue Jules Massenet et 10 rue Albert Simonin à Courbevoie – Montage d'opération

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Frédéric ROBERT

Ont donné pouvoir : Monsieur Luc AIT AISSA donne à pouvoir Monsieur Vincent FRANCHI

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE BUREAU

Vu les articles L.421-8, L.451-5, R.421-12 et R.421-16 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le Budget,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office du 13 juillet 2022, donnant délégation au Bureau,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office du 29 juin 2023 approuvant la réhabilitation de la résidence des résidences Simonin et Massenet à Courbevoie,

Considérant le projet de réhabilitation des résidences de 84 et 21 logements situées respectivement aux 2 à 20 rue Jules Massenet et 10 rue Albert Simonin à Courbevoie,

Considérant le coût de revient prévisionnel de ce projet,

Considérant que cette opération peut être financée de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TTC		
Coût		5 258 003 €
Travaux	4 877 469 €	
Honoraires - divers	380 534 €	
Financement		5 258 003 €
Prêt PAM Réhabilitation CDC	1 874 503 €	
Eco-prêt CDC	2 005 500 €	
Subvention Etat	840 000 €	
Région	168 000 €	
Fonds propres	370 000 €	

Considérant la souscription d'un prêt PAM Réhabilitation d'un montant de 1 874 503 € et d'un Eco-prêt de 2 005 500 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération précitée,

Il est demandé au Bureau :

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel du projet,
- d'autoriser le recours à un prêt PAM Réhabilitation et à un Eco-prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- d'autoriser la demande de garantie de ces emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à la Ville de Courbevoie,
- d'autoriser la demande de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, et la signature des conventions de financement et de réservation afférentes,
- d'autoriser l'investissement des fonds propres,
- d'autoriser le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et lui accorde tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame le Président,

DECIDE

Article 1^{er} : D'arrêter le plan de financement prévisionnel du projet.

Article 2 : D'autoriser le recours à un prêt PAM Réhabilitation et à un Eco-prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 : D'autoriser la demande de garantie de ces emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à la Ville de Courbevoie.

Article 4 : D'autoriser l'investissement des fonds propres.

Article 5 : D'autoriser la demande de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales et la signature des conventions de financement et de réservation afférentes,

Article 6 : D'autoriser le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et lui accorde tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes : 6 pour

La délibération N° 3 est adoptée par les membres du Bureau, présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 7 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président,

